



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01455**

DE : **MME PAUZÉ (REPENTIGNY)**

DATE : **LE 7 JUIN 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HON. AHMED HUSSEN**

Réponse du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Réfugiés

TRADUCTION

RÉPONSE

Merci d'avoir porté ce cas à l'attention d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Le Ministère a pris note de vos préoccupations et examinera la question. Cependant, en raison de la Loi sur la protection des renseignements personnels, IRCC ne peut pas fournir de commentaires sur des cas spécifiques sans le consentement du demandeur.

À l'heure actuelle, environ 40 000 réfugiés dans le monde attendent le traitement de leur demande de parrainage par le secteur privé, dont certains qui attendent depuis des années.

Le Ministère comprend le désarroi que cela suscite chez les réfugiés et les répondants, et IRCC prend des mesures pour réduire les délais tout en respectant le plus possible l'ordre dans lequel les demandes ont été reçues. Il est prioritaire pour le Ministère d'offrir une protection en temps opportun aux réfugiés parrainés par le secteur privé. À cet égard, IRCC a fait passer les cibles d'admission des réfugiés parrainés par le secteur privé à 16 000, comme il est indiqué dans le Plan des niveaux d'immigration de 2017. L'établissement de cibles d'admission élevées représentant plus du triple du nombre moyen de

réfugiés parrainés par le secteur privé admis avant 2015 aidera le Ministère à réduire considérablement les délais d'attente des réfugiés parrainés par le secteur privé qui viennent de la Syrie et d'autres pays.

Parallèlement, le gouvernement est résolu à assurer la sécurité des Canadiens, et il est important de prendre le temps nécessaire pour bien mener toutes les étapes du processus de traitement des demandes. Ceci comprend évaluer les demandes pour veiller à ce que les répondants soient en mesure de respecter leurs obligations sur le plan financier et de l'établissement, mener une entrevue avec les réfugiés et effectuer les examens médicaux et les vérifications de sécurité.

Le temps nécessaire pour franchir chaque étape dépend de bon nombre de facteurs, dont le nombre de demandes déjà en attente de traitement et l'état de sécurité dans la région où habite le réfugié.

Les réfugiés parrainés qui s'installeront dans la province de Québec doivent satisfaire aux critères du gouvernement du Québec en plus de ceux du gouvernement du Canada. De même, le Québec fixe ses propres niveaux de réinstallation des réfugiés, élabore ses propres politiques et programmes connexes, adopte des lois et des règlements et établit ses propres normes.

Les réfugiés parrainés par le secteur privé ayant un besoin urgent de protection peuvent se présenter au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aux fins d'évaluation. Si le HCR juge que le demandeur a un besoin urgent de protection, il le recommandera au Canada aux fins d'une réinstallation urgente.

Pour terminer, je tiens à vous assurer que le Ministère demeure résolu à réinstaller des réfugiés rapidement, comme en témoigne l'accueil fructueux de plus de 46 000 réfugiés syriens depuis le 4 novembre 2015. IRCC continuera de collaborer avec des partenaires chevronnés afin de perpétuer la tradition humanitaire du Canada, qui consiste à réinstaller des réfugiés et à offrir une protection aux personnes dans le besoin.